

DIFFICULTES A SE DEPLACER ET PROBLEMES D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES AGEES VIVANT A DOMICILE A LA REUNION

Ce document propose un état des lieux des difficultés de déplacement et des problèmes d'accessibilité des personnes âgées de 60 ans ou plus, vivant à domicile. Il utilise les résultats de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID) [encadré n°1] réalisée conjointement par le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph. Cette enquête approfondie, largement inspirée de celle menée en métropole en 1999-2001 a été réalisée fin 2004 auprès d'un échantillon d'environ 1 500 personnes extraites de l'enquête filtre « Vie Quotidienne et Santé » (VQS), menée en 2003 par l'INSEE. Les personnes ont été interrogées directement, notamment sur leurs problèmes de santé et sur leur vie quotidienne.

Dans l'enquête, 3 dimensions de l'accessibilité ont été étudiées pour les personnes âgées [encadré n°2] non confinées au lit ou à leur chambre (soit 98% de l'ensemble des personnes âgées) : l'espace extérieur, l'accès au lieu de vie et les déplacements à l'intérieur du logement.

- **Plus de 35 000 personnes âgées déclarent avoir des difficultés à se déplacer soit à l'extérieur, soit pour accéder à leur logement depuis la rue, soit à s'y mouvoir : plus de 4 personnes âgées sur 10.**

Les gênes rencontrées pour se déplacer à l'extérieur du lieu de vie sont les plus fréquentes, viennent ensuite dans une moindre mesure les difficultés entravant l'accès au logement, puis les problèmes rencontrés pour se déplacer à l'intérieur de celui-ci.

- **Près de 33 000 personnes âgées (non confinées à leur logement) éprouvent des difficultés pour se déplacer à l'extérieur de leur logement : soit 4 personnes âgées sur 10.**

Le degré de difficulté dans les déplacements est variable selon les personnes âgées :

- 14% des personnes âgées non confinées à leur chambre, sont gênées mais peuvent se déplacer seules sur tous itinéraires,
- 11% sont gênées mais peuvent se déplacer seules sur certains itinéraires uniquement
- et 15% sont mêmes incapables de se déplacer seules à l'extérieur de chez elles.

- **Environ 8 000 personnes âgées (non confinées à leur logement) ont des difficultés pour accéder seules à leur lieu d'habitation : soit 1 personne âgée sur 10.**

La forte majorité des personnes âgées (92%) vivent dans une maison individuelle et 8% dans un immeuble (appartement ou studio).

Par rapport aux personnes résidant en maison individuelle, celles qui vivent en appartement ont généralement un parcours supplémentaire et souvent plus compliqué à effectuer, à savoir celui qui les mène de l'entrée de l'immeuble à la porte de leur logement.

Parmi les personnes vivant dans un immeuble, non confinées à leur logement, 1 sur 10 déclare avoir des difficultés à accéder à son logement depuis l'entrée du bâtiment. Pour la plupart d'entre elles, le cheminement entre la porte ou le hall d'entrée de l'immeuble et leur appartement ne peut se faire sans aide.

- **Près de 5 700 personnes âgées (non confinées à leur lit ou leur chambre) ont des difficultés à se déplacer à l'intérieur même du logement : moins d'1 personne âgée sur 10.**

L'espace domestique paraît beaucoup plus facile d'accès que l'espace extérieur.

Les pièces paraissant les moins faciles d'accès sont les sanitaires, salle de bains et/ou WC, et la cuisine (dans environ 4 cas sur 10 pour chacun des 2 types de pièces).

La salle de séjour et la chambre sont également des pièces difficilement accessibles (soit environ pour 1 personne sur 3 déclarant des difficultés de déplacement).

- **Parmi les personnes présentant des restrictions de mobilité, plus de la moitié (53%) n'est gênée qu'à l'extérieur du logement.**

Pour les autres, l'existence de difficultés pour se mouvoir à l'intérieur du logement va aussi presque toujours de pair avec une gêne dans les déplacements à l'extérieur.

- **Les difficultés d'accessibilité ou de déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du logement sont aggravées chez les personnes les plus âgées et les plus dépendantes [encadré n°3].**

Parmi les personnes les plus dépendantes (équivalent GIR 1 à 4), plus de 4 sur 10 éprouvent des gênes pour accéder à leur logement depuis la rue (contre moins d'1 sur 10 parmi les personnes les plus autonomes) ; 30% ont du mal à se déplacer dans leur domicile et les difficultés de déplacements sont quasi-systématiques hors du domicile.

Le cumul des difficultés est propre aux âgés avancés.

- **Les difficultés de déplacements déclarées sont liées à la nature des déficiences.**

La répartition des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer selon la nature des déficiences fait apparaître des situations contrastées.

Parmi les personnes âgées gênées dans leurs déplacements, 61% ont une déficience motrice seule ou associée à une autre déficience, 53% ont une déficience viscérale, 34% une déficience sensorielle et 12% une déficience intellectuelle ou mentale. La présence d'une déficience intellectuelle ou mentale, ou d'une déficience autre que motrice va plus souvent de pair avec une gêne ressentie uniquement dans les déplacements à l'extérieur. Les déficiences motrices se traduisent quant à elles davantage par un cumul des difficultés à la fois à l'extérieur et sur le lieu de vie.

Tableau 1 – Difficultés d’accessibilité et de déplacements selon le degré de dépendance, à La Réunion (en %)*

Difficultés rencontrées	Personnes « les plus autonomes » (équivalents GIR 5 à 6) – en %	Personnes « les plus dépendantes » (équivalents GIR 1 à 4) – en %	Ensemble n %
A l’extérieur du logement Difficultés pour se déplacer hors du logement	95	35	32 790 41
Aux abords du logement Difficultés pour accéder à l’entrée du logement depuis la rue	43	9	8 049 11
A l’intérieur du logement Difficultés pour se déplacer hors du logement	30	4	5 677 7
Rencontrer au moins l’une de ces difficultés <i>Dont uniquement à l’extérieur</i>	92 24	38 23	35 307 44 18 819 23

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004
* Parmi les personnes non confinées à leur lit ou à leur chambre

Exploitation ORS

L’enquête HID donne des éléments sur la proximité des principaux équipements, et sur la capacité à conduire un véhicule et à utiliser les transports en commun. L’objectif est de savoir si les difficultés rencontrées pour se déplacer à l’extérieur peuvent être compensées par un environnement plus favorable lié à un habitat plus proche des équipements de proximité.

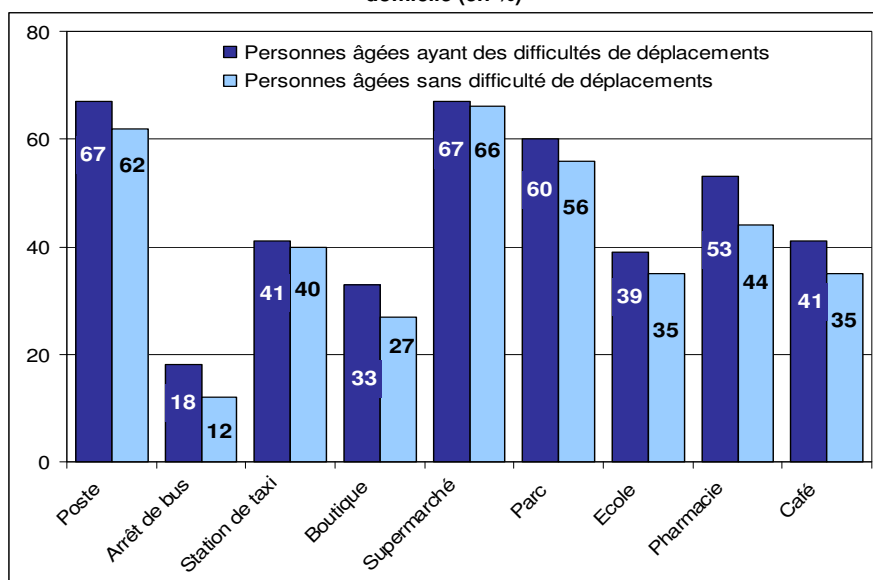
• **Les personnes âgées ayant du mal à se déplacer ne semblent pas être favorisées par un habitat plus proche des équipements de proximité.**

Globalement, pour chacun des équipements recensés dans l’enquête (poste, arrêt de bus, station de taxi, boutique, supermarché, parc, école, pharmacie, café), il n’apparaît pas d’écart de localisation entre les domiciles des personnes se déplaçant sans difficulté et les autres.

Ainsi, 33% des personnes qui ont des difficultés à se déplacer hors de leur logement doivent tout de même faire au moins 1 kilomètre pour accéder à la boutique la plus proche du domicile, ils sont 27% parmi les personnes n’ayant aucune difficulté.

L’arrêt de transport en commun est également distant d’au moins 1 kilomètre pour 18% des personnes âgées ayant des difficultés de déplacement contre 12% pour les autres.

Proportions de personnes âgées dont le domicile est distant d’au moins un kilomètre des différents équipements selon la présence de difficultés de déplacement hors du domicile (en %)



Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004

Exploitation ORS

Lecture : 69% des personnes âgées ayant des difficultés de déplacement à l’extérieur du domicile, doivent faire au moins 1 kilomètre pour aller à la poste la plus proche. La proportion est de 63% chez les personnes n’ayant aucune difficulté de déplacement hors du domicile.

LES ENDROITS JUGES DIFFICILES D’ACCES

Il est difficile de préciser la nature des difficultés ressenties en raison de l’hétérogénéité des facteurs environnementaux liés à l’espace extérieur. Une approche complémentaire peut alors consister à s’intéresser aux endroits jugés inaccessibles.

• **2 500 personnes âgées, non confinées à leur logement (3%), déclarent n’avoir pu accéder à certains endroits en raison de leur état de santé, au cours des 3 mois précédant l’enquête.**

Quelques lieux sont évoqués par les répondants. Les endroits jugés difficiles d’accès sont liés pour certains à des activités de loisirs (restaurants, pique-niques, voyages, clubs de 3^{ème} âge, plages...), pour d’autres il s’agit de problèmes liés aux courses (magasins, grandes surfaces et marché forain sont cités). Les bureaux administratifs ne sont pas

oubliés, ainsi que les rassemblements religieux (messe). De manière globale, les réponses recueillies font référence au manque d’aménagements urbains, (toilettes publiques notamment). Quelques remarques sont également émises sur les transports en commun.

• **Près de 18 000 personnes âgées expriment le souhait de pouvoir sortir plus souvent : soit une personne âgée sur 4.**

- **4 500 personnes âgées, non confinées à leur logement, ne conduisent pas ou ne peuvent plus le faire en raison de leur état de santé ou de leur grand âge.**

Les ¼ de la population âgée n'ont pas le permis de conduire : plus de 61 000 personnes sont ainsi concernées. Pour une minorité de ces personnes, l'absence de permis est liée à un problème de santé : 1 700 personnes sont dans cette situation. Parmi les personnes qui ont leur permis, près de 3 000 ont dû abandonner la conduite :

- dans la moitié des cas, en raison de leur état de santé ;
- du fait de l'âge dans 4 cas sur 10.

Cet abandon de la conduite va dans la majorité des situations, de pair avec des difficultés à se déplacer hors du logement.

- **Environ 21 000 personnes âgées ne peuvent accéder facilement aux transports en commun : 1 personne âgée sur 4.**

Environ 9 700 personnes âgées, non confinées à leur logement, accèdent aux transports en commun mais avec des difficultés ; plus de 11 000 n'y ont pas du tout accès, soit en raison de l'éloignement, soit du fait d'un accès jugé trop difficile.

- **Les problèmes rencontrés pour l'accès aux transports en commun s'aggravent avec l'âge.**

Entre 60 et 69 ans, ils sont 15% à être concernés, entre 70 et 79 ans, ils sont 40%, pour atteindre 60% à partir de 80 ans.

La présence de ces problèmes se généralise avec la dépendance.

Ainsi, parmi les personnes âgées les plus dépendantes (équivalent GIR 1 à 4), 9 sur 10 connaissent des difficultés pour accéder aux transports en commun.

Seulement 1% des personnes âgées, ont accès à un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite (moins d'un millier de personnes) et elles sont le double à en exprimer le besoin.

Tableau 3 – Limitations déclarées pour les transports, pour les personnes âgées, à La Réunion

	n	% ⁽¹⁾
Pas de permis	61 176	76
Dont en raison d'un problème de santé	1 728	2 (3)*
Abandon de la conduite	2 919	4 (16)**
Dont en raison d'un problème de santé	1 599	2 (55)***
Dont en raison du grand âge	1 185	1 (41)***
Pas de conduite en raison d'un problème de santé ou de l'âge	4 512	6
Accès difficile aux transports en commun	9 740	12
Pas d'accès aux transports en commun	11 329	14

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

(1) : % parmi les personnes âgées non confinées à leur lit ou à leur chambre.

* Parmi ceux qui n'ont pas le permis.

** Parmi ceux qui ont un permis.

*** Parmi ceux qui ont abandonné la conduite.

LE RECOURS AUX AIDES DES PERSONNES AGEES AYANT DU MAL A SE DEPLACER

- **Le recours à une aide augmente significativement chez les personnes déclarant des difficultés de déplacement.**

Plus de 19 000 personnes âgées ont recours à une tierce personne pour sortir de leur logement (24%) et 5 500 bénéficient d'une aide humaine pour les déplacements à l'intérieur du logement (7%).

Parmi les personnes âgées éprouvant des difficultés à se déplacer à l'extérieur de leur lieu de vie, 57% bénéficient de l'aide d'une tierce personne pour sortir de leur logement (14 400 personnes) et 23% sont équipées d'une aide à la mobilité (7 700 personnes).

Quant aux personnes âgées qui sont gênées pour se déplacer dans leur logement, 40% reçoivent l'aide d'un tiers pour ce type de déplacements (1 800 personnes), et 45% recourent également à une aide technique à la mobilité (2 500 personnes).

Plus de 40% des personnes âgées, non confinées à leur logement, sont sorties la veille de l'enquête.

On peut observer que les personnes qui ressentent des difficultés à se déplacer hors de chez elles et qui sont aidées par quelqu'un pour le faire, ou qui utilisent des aides techniques pour marcher ou se déplacer hors de chez elles, sont moins souvent sorties que les autres la veille de l'enquête (25%).

Le fait de recevoir ce type d'aide apparaît avant tout comme un indice de gravité de la dépendance, ce qui ne permet pas de cerner l'éventuelle compensation apportée par l'aide.

ENCADRE n°1 - L'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID) à La Réunion

Cette enquête, réalisée en partenariat entre le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph¹, traite des conséquences des problèmes de santé dans la vie quotidienne des personnes. L'enquête HID a été menée en 2004 à La Réunion ; elle est inspirée de l'enquête nationale (1998-2000). Elle concerne les personnes vivant à leur domicile (le volet institution n'a pas été repris localement).

Les résultats présentés dans cet article concernent les personnes âgées (60 ans et plus) vivant à leur domicile, soit un échantillon initial de 631 personnes.

Lorsque les personnes n'étaient pas en mesure de répondre seules au questionnaires, une tierce personne les a aidées ou a répondu à leur place : 74% des personnes âgées de 60 ans ou plus de l'échantillon ont répondu seules, 15% avec l'aide de quelqu'un et 11% n'ont pas répondu et c'est alors une tierce personne qui a répondu à leur place.

ENCADRE n°2 - Les approches possibles de l'accessibilité dans l'enquête Handicap – Incapacité – Dépendance »

Le questionnement de l'enquête HID couvre les 3 dimensions du handicap qui forment la « séquence de Wood ». Les déficiences, qui sont les pertes ou les dysfonctionnements des diverses parties du corps, y sont recueillies sur la base des déclarations des personnes. Une liste d'une quarantaine d'incapacités, couvrant tous les domaines de la vie quotidienne (toilette, alimentation, élimination, déplacements, tâches ménagères et gestion, cohérence et communication, ...) est proposée à l'ensemble des personnes interrogées, y compris celles qui n'ont aucune déficience. Onze d'entre elles seront par la suite dénommées incapacités « de mobilité » : utiliser l'ascenseur / monter et descendre un escalier / marcher seul(e) et sans difficultés pendant au moins un kilomètre / sortir de son domicile / prendre un taxi ou les transports en commun / aller aux toilettes / trouver son chemin / reconnaître le visage d'une personne à 4 mètres (hors personnes aveugles) / être partiellement ou totalement aveugle, ou malvoyant / entendre ce qui se dit dans une conversation / parler.

Plusieurs modules comportent des questions liées à l'accessibilité. Certaines décrivent le logement et ses aménagements, d'autres les déplacements. L'indication du degré de difficulté ressenti lors des déplacements à l'extérieur du domicile correspond à la question « lors de vos déplacements hors de votre domicile (non compris le parc ou le jardin), êtes-vous gêné(e) du fait d'un handicap ou d'un problème de santé ». Cinq réponses sont alors possibles : personnes confinées au lit, personnes non gênées, personnes gênées, mais pouvant se déplacer seules sur tous les itinéraires, personnes gênées mais pouvant se déplacer seules sur certains itinéraires, personnes ne pouvant se déplacer seules. Une sixième modalité concerne les personnes non autorisées à sortir. Cet indicateur, fondé sur les perceptions des répondants, ne donne pas de mesure « objective » des difficultés rencontrées. C'est la seule dimension de l'accessibilité pour laquelle une gradation de la difficulté ressentie est possible. Un autre volet du questionnaire concerne les pratiques dans le domaine des déplacements : il s'agit essentiellement de la description des sorties effectuées la veille, et du recensement des lieux inaccessibles au cours des trois derniers mois. La confrontation entre les pratiques et les difficultés déclarées permet de mettre en évidence des situations où certains aménagements, ou le recours des aides, rendent les déplacements possibles en dépit des limitations lourdes, ou au contraire, des cas où des difficultés légères vont de pair avec une absence totale des sorties. Une comparaison avec les pratiques des personnes ne déclarant aucune gêne est également possible.

Les facteurs environnementaux sont également abordés au travers des questions sur les caractéristiques du logement et sur la proximité des équipements, en particulier des transports en commun.

ENCADRE n°3 - La mesure des incapacités

Au niveau national, 2 indicateurs ont été utilisés pour mesurer le niveau des incapacités : l'indicateur AGGIR et l'indicateur EHPA.

➤ Les Groupes Iso-Ressources (GIR) sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR qui est un outil multi-dimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée.

Le premier groupe (GIR 1) comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue des intervenants.

Le second groupe (GIR 2) est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement.

Le troisième groupe (GIR 3) regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillage ne sont pas faits partiellement. De plus, l'hygiène l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.

Le quatrième groupe (GIR 4) comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimentent seules ; ce groupe comprend aussi celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.

Le cinquième groupe (GIR 5) est composé des personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Le sixième groupe (GIR 6) est composé des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

Les GIR utilisés dans ce texte correspondent à des équivalents-GIR mesurés avec l'outil AGGIR à partir de l'enquête HID.

➤ Au niveau régional, étant donné le manque de puissance de l'échantillon, les indicateurs classiques sur lesquels reposent les analyses nationales (indicateur EHPA, Colvez, ou l'indicateur de Katz), n'ont pu être utilisés.

Pour palier à ce manque considérable, nous avons utilisé l'indicateur synthétique construit par l'INSEE dans le cadre national de l'enquête HID. La construction de cet indicateur repose sur le comptage du nombre d'activités figurant dans le questionnaire « incapacités » que la personne ne réalise pas sans aide. Le but est de définir un indicateur synthétique des réponses recueillies par l'enquête dans la partie du questionnaire consacrée aux incapacités. Les 7 chapitres qui structurent cette partie « Incapacités » sont : « 1. toilette-habillage-alimentation », « 2. assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale », « 3. mobilité-déplacement », « 4. tâches ménagères et gestion », « 5. Communication à distance, cohérence, orientation », « 6. vue-ouïe-parole », « 7. souplesse-manipulation ».

Cet indicateur synthétique sur les incapacités classe les personnes interrogées en 3 groupes : le premier groupe comprend les individus qui jouissent de toutes leurs capacités ; le second groupe est celui des personnes atteintes d'« incapacités légères » ; le troisième groupe concerne les individus souffrant d'incapacités importantes.

¹ Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées